



FLASH INFO

[Edition décembre 2021]

Egalité professionnelle Sexisme ordinaire

Pour l'UNSA, ces sujets sont importants et d'ailleurs, au cours de ce mois, elle a participé à deux événements majeurs, un webinar sur le sexisme ordinaire au profit des référents mixité du SCA (voir encadré bleu), et au comité de pilotage du plan égalité professionnelle du Minarm.

UNE VRAIE VOLONTE DU HAUT FONCTIONNAIRE A L'EGALITE DES DROITS AU MINARM

Une vraie volonté du haut fonctionnaire à l'égalité des droits au MinArm en charge de ce plan égalité pro, mais une inégalité de prise en compte par les employeurs et notamment les établissements publics sous tutelle.

Il est rappelé que ce plan comporte cinq axes et que ce comité vise à suivre l'avancée de ces différents axes.

Axe 1 : Pour une gouvernance efficace de la politique d'égalité en faveur du personnel civil.

Des mesures ont été réalisées mais des efforts sont encore à faire dans la mise en place du réseau des référents « mixité-égalité » du ministère et de la communication sur ce plan. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre référent sur Intradef. Ces référents sont placés sous l'autorité des inspecteurs, ce qui peut permettre de rompre l'omerta que pourrait entretenir une chaîne hiérarchique bien ordonnée.

Le comité de pilotage est régulièrement réuni. Pour l'UNSA Défense, ce comité de pilotage qui nécessite beaucoup de travail est absolument indispensable pour que la mise en œuvre de ce plan ne se perde pas dans les limbes. Il permet d'avancer dans le concret des situations et pour les armées, directions et services, il peut être l'occasion d'échanger idées et bonnes pratiques.

Axe 2 : Tendresse vers l'égalité de traitement.

Il avait été défini que le complément indemnitaire annuel, la prime de rendement des OE et l'attribution des revalorisations triennale et annuelle des agents non titulaires feraient l'objet d'une étude statistique. Les résultats en ont été communiqués mais cette photographie doit pour l'UNSA servir à suivre l'évolution des données et à mettre en place des mesures correctrices. Des éléments complémentaires devant être communiqués, nous reviendrons prochainement sur ces sujets.

Participation de l'UNSA Défense au webinar sur le sexisme ordinaire au profit des référents mixité du SCA :

Le 29 novembre dernier, Laurent Dutilleul (LD), Secrétaire général de l'UNSA défense, a participé à une table-ronde organisée sous forme de webinar au profit des référents « mixité-égalité » du Commissariat des armées.

Trois vidéos pédagogiques sur le sexisme ordinaire ont été diffusées permettant ainsi d'ouvrir le débat sur des situations bien réelles et présentes au sein du MINARM.



- La première vidéo portait sur la discrimination. LD a d'abord rappelé que le sexisme ordinaire touche aussi bien les femmes que les hommes, et que c'est avant tout un problème générationnel, car certaines tâches ou fonctions sont souvent stéréotypées. Il faut également lutter contre les discriminations liées à l'homosexualité. Ces actes

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



@UnsaDefense



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision



Axe 3 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes civils du ministère aux corps, grades et emplois.

Sur cet axe, le reste à faire est important. Elargir le vivier de recrutement, valoriser les métiers qui ont un déficit de mixité...Le chemin sera long. D'autant que souvent, l'idée de genre d'un métier se crée à la fois dans la scolarité, la société et/ou le milieu familial.

Axe 4 : Garantir une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Là aussi, beaucoup de dossiers sont à travailler et notamment la lutte contre le présentisme, l'application de la charte de l'organisation des temps du Minarm, le développement du télétravail, et les facilités d'octroi des congés de parentalité. L'UNSA est attentive à ces sujets et peut vous accompagner au quotidien en cas de difficultés.

Axe 5 : Renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et discriminations.

Quatre mesures avaient été identifiées dans ce cadre. L'arrêté relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère de la Défense a été publié. Retrouvez le flash-info et les conseils sur ce sur ce sujet sur le site UNSA Défense.

Un outil « combattre le sexisme ordinaire » a été mis en place sur internet en juillet 2021. L'avez-vous consulté ? Pour l'UNSA Défense, le nombre de saisine de la cellule Themis semble bien faible. Il est dommageable que ces chiffres ne puissent être consolidés avec les dossiers traités par les employeurs. Raison pour laquelle l'UNSA demandait que Themis soit le point d'entrée unique, ce qui ne signifie pas qu'elle soit le seul point de traitement.

**41% des femmes
ont subi
des remarques
qui les mettent
mal à l'aise.**

Un site sur
Intradef à
consulter :
« Combattre le
sexisme
ordinaire »

dépassent le sexisme ordinaire et sont considérés comme une infraction.

- Le second film relatait des comportements apparentés à du harcèlement sexuel. LD a indiqué que tout agent témoin d'une telle situation doit le signaler à la hiérarchie, pour que sa déclaration soit un élément constitutif d'infraction pénale. C'est un devoir de citoyen. Il ajoute que les excuses de l'agresseur sont essentielles pour que la victime puisse se reconstruire.
- La troisième vidéo a axé le débat sur l'humour sexiste au travail. Sur ce thème LD a expliqué que derrière une blague se cache fréquemment un comportement machiste basé sur des clichés en rapport aux femmes, et que sur le lieu de travail, qui n'est pas un café-théâtre, l'attitude doit rester exemplaire. Malheureusement, l'infraction pénale est toujours difficile à constituer même si le texte de loi est clair. Il conseille au référent de ne pas laisser le terrain devenir fertile à ce genre d'agissement. Cela nécessite un vrai travail de proximité, une riposte immédiate en ayant une action managériale adaptée et bien préciser le risque pénal encouru. Aussi, ce type d'événement engendre des rumeurs, néfastes à la fois pour la victime et l'organisme. Il faut là aussi éviter qu'elles s'installent.

Pour conclure, LD cite Simone de Beauvoir : « Le sexisme ordinaire se définit d'une manière simple, le racisme c'est faire référence à la race pour distinguer les hommes, et là c'est faire simplement référence au sexe pour distinguer les Hommes (avec un grand H) entre eux. »

Un sondage vous attend sur notre site Internet :
www.unsa-defense.org
Votre avis compte.
Merci du temps que vous consacrerez pour y répondre.

SONDAGE

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion